

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize septembre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, PRIEUR Patrick, RODRIGO Sylvie, DARBEAU Joël et RONTEIX-JANISSON Guy

Absents excusés : DOMAS Catherine (procuration à GERBE Sylvie), REBEIX Pierre (procuration à CAILLAUD Jean), BAUFOND Christian (procuration à MELIS Christian) et MANZETTI Odile

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2013

Ordre du jour :

- 1 – Travaux Rue de l'Ambène et Place Marcel Morge : choix de l'entreprise suite à consultation
- 2 – Réaménagement prêt de la Caisse d'Epargne
- 3 – Fourrière animale : proposition de Clermont-Ferrand pour un groupement de commande
- 4 – Riom Communauté : Fonds concours petit patrimoine du bourg de La Sauzède
- 5 – Divers

1 – Travaux Rue de l'Ambène et Place Marcel Morge : choix de l'entreprise suite à consultation et demande de subvention au Conseil Général au titre du FIC

Délibération n°2013-45

Exposé de Monsieur le Maire :

- Consultation sous forme de procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics
- Parution dans les annonces officielles de La Montagne le 16 juillet 2013
- Date limite de réception des offres le 2 août 2013
- Réunion de la commission d'examen des offres le 19 août 2013 : enregistrement de 3 offres (BILLET – EUROVIA et ROBINET) et 1 lettre d'excuse de l'entreprise RENON

Bilan de l'ouverture des plis : les 3 offres sont recevables

BILLET : 336 252,50 € HT

EUROVIA : 294 522,30 € HT

ROBINET : 460 678,50 € HT

Estimation du maître d'œuvre 259 746 € HT

- Conformément au règlement de la consultation, le maître d'ouvrage a engagé une négociation avec les 3 candidats en leur demandant un rabais sur le montant des travaux
- Réunion de la commission d'examen des offres le 4 septembre 2013 : après analyse des offres, présentation du bilan et conclusions par le maître d'œuvre. L'entreprise BILLET a proposé un rabais de 2,5 %, l'entreprise EUROVIA un rabais de 3 % et l'entreprise ROBINET, pas de rabais.
- La commission propose de retenir la meilleure offre négociée avec application des critères de l'appel d'offre : l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour l'exécution des travaux, pour un montant de 285 686,63 € HT, soit 341 681,11 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2013 (budget principal et budget annexe assainissement).

Délibération n°2013-46

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déposé en octobre 2012 un dossier de demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour l'année 2013 pour les travaux de voirie et réseaux dans la rue de l'Ambène et la Place Marcel Morge.

Le dossier a été retenu comme complet par le Conseil Général en décembre 2012.

Des subventions ont été accordées pour les travaux d'assainissement (eaux usées) par le Conseil Général en avril 2013 et par l'Agence de l'Eau en juin 2013.

La consultation des entreprises a été lancée en juillet 2013.

Le conseil municipal, par délibération de ce jour, a décidé de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant total de travaux de 285 686,63 € HT qui se répartissent comme suit :

Travaux voirie + réseaux divers : 204 112,69 € HT

Travaux réseau eaux usées 81 573,94 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la réalisation des travaux précités
- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre du FIC
- Approuve le plan de financement joint à la présente délibération
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2013
- Dit que l'ordre de service sera donné à l'entreprise après accord du Conseil Général.

2 – Réaménagement prêt de la Caisse d'Epargne

Délibération n°2013-47

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a contracté en 2007 un prêt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, indexé sur une formule composée de l'Euribor 3 mois et de l'inflation.

Depuis 2008, la formule a été modifiée et la Caisse d'Epargne propose de revenir sur une indexation correspondant exactement au taux du livret A afin d'éviter des écarts éventuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le contrat de réaménagement du prêt auprès de la Caisse d'Epargne, pour la totalité du capital restant dû à la date du 25/08/2013, soit 280 000 €, pour une durée de 14 ans, avec l'indice de référence du livret A, taux d'intérêt initial de 2,15 %, taux effectif global de 2,18 %.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3 – Fourrière animale : proposition de Clermont-Ferrand pour un groupement de commande

Délibération n°2013-48

Monsieur le Maire rappelle l'obligation des maires, dans le cadre de leurs pouvoirs de police, de mettre en place un dispositif de gestion des animaux errants.

Une réunion a été organisée en juin 2013 pour aborder l'ensemble de la problématique de cette gestion : la ville de Clermont-Ferrand coordonne un groupement de commandes qui réunit 19 autres collectivités pour confier à un prestataire l'intégralité de la fourrière animale, notamment pour la capture et le transport des animaux à l'entreprise CHENIL SERVICE, le coût est de 0,83 € / habitant. La convention expire le 31 décembre 2014. Elle propose à chaque commune de rejoindre le groupement de commandes.

La commune d'Enval a une convention avec l'Association Protectrice des Animaux jusqu'au 31 décembre 2014 (coût : 0,50 € / habitant) pour pouvoir déposer les animaux mais le problème de la capture et du transport reste à la charge de la commune, ce qui pose un gros problème car la commune ne dispose pas de moyens techniques et humains pour assurer ce service.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rejoindre le groupement de commande « fourrière animale » mis en œuvre par la ville de Clermont-Ferrand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord.

4 – Riom Communauté : Fonds concours petit patrimoine du bourg de La Sauzède

Délibération n°2013-49

Dans le cadre des travaux de requalification du bourg de La Sauzède, la commune a réalisé des travaux de mise en valeur du petit patrimoine : déplacement et aménagement d'une croix dans l'avenue de la Libération et d'une fontaine dans la rue de la Fontaine.

Elle peut prétendre à un fonds de concours de 50 % de Riom Communauté pour cet aménagement.

Les travaux sont terminés, ils ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA et l'entreprise TREYVE. Le coût total est de 12 719,99 € HT (détail joint à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le fonds de concours à Riom Communauté pour ces travaux d'un montant de 12 719,99 € HT.

5 – Divers

1) Accessibilité bâtiments et voiries : Le cabinet SOCOTEC a rendu son rapport de diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées. Le diagnostic porte sur les bâtiments suivants : bâtiment mairie, groupe scolaire, salle polyvalente, salles des associations, église, cimetières, équipements sportifs foot et tennis.

La date prévue par la loi pour la mise aux normes est le 1^{er} janvier 2015. L'estimation est de 53 200 €. Il s'agit essentiellement de mises aux normes des portes suite à l'évolution de la réglementation depuis la

construction, de marquages au sol, de la création d'un cheminement praticable en fauteuil roulant au stade de foot ... La plupart de ces travaux pourra être réalisée en interne.

Reste à venir le rapport concernant les voiries.

2) Révision tarifs salle polyvalente au 01/01/2014

Délibération n°2013-50

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dernière date de révision des tarifs de location de la salle polyvalente date de 2003.

Considérant que la commune engage régulièrement des frais pour entretenir et rendre les locaux plus fonctionnels et investit dans du matériel (dernièrement, achat d'un lave-vaisselle : environ 4 000 €), dans un souci de maintenir des tarifs privilégiés pour les associations et habitants de la commune

Monsieur le Maire, suite à une concertation avec les adjoints, propose les tarifs suivants:

Nature de la location	Ancien tarif depuis le 01/01/2003	Nouveau tarif au 01/01/2014
Associations envaloises	46 €	50 €
Habitants d'Enval :		
Le Week-end	155 €	180 €
Pour une courte utilisation (3 h maxi)	15.50 € / h	18 € / h
Associations, Sociétés ou Personnes extérieures à la commune :		
Le Week-end	385 €	450 €
Pour une courte utilisation (3 h maxi)	46 € / h	50 € / h
Associations extérieures à la commune organisant une animation culturelle et publique	200 €	200 €
Caution	385 €	450 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus, à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2014.

3) Travaux en cours

Informations travaux données par Christian MELIS :

- Extension cimetière : le parking est goudronné. Reste à réaliser : travaux en interne, le marquage au sol du parking, les poteaux et le portail d'entrée, reprise des allées en bitume de l'ancien cimetière. A prévoir : ossuaire, dépositoire, jardin du souvenir. Réflexion à engager sur le règlement et le tarif.
- Programme voirie 2013 : travaux réalisés par EUROVIA pour la réfection de la bande de roulement dans le chemin du Sablon Nord, chemin de Pedoux et chemin de la Bigue. Aménagements en interne à prévoir pour les bas-côtés.
- Rue de Fontblanche : réfection d'une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales par les services techniques.
- Bourg de La Sauzède : suite à des nuisances sonores signalées par un riverain habitant en contrebas de la route et qui ont été confirmées, les pavés ont été supprimés sur une partie de l'avenue de la Libération au niveau du rétrécissement.

4) Rentrée scolaire 2014

Informations données par Sylvie GERBE :

- Application de la réforme des rythmes scolaires. Recrutement d'un jeune de 20 ans en Contrat Avenir pour répondre aux normes d'encadrement. Mise en place du temps d'activités périscolaires (TAP) avec une nouvelle organisation du temps de travail du personnel.

5) Informations diverses et tour de table :

- Le prochain conseil communautaire aura lieu à Enval le 26 septembre à 20 heures.
- La réunion annuelle avec les associations.
- Circulation : Guy RONTEIX signale que dans le chemin du Sablon Nord, la limitation de tonnage n'est pas respectée et risque de provoquer la détérioration du chemin qui vient d'être refait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.